



## Comité Technique Local reconvoqué le 7 septembre 2017

A l'ordre du jour de CTL : Fusion, transfert et Restructurations au calendrier 2018 ! dans le cadre d'une intersyndicale FO, Solidaires et CGT 29, ce Ctl s'est réuni en seconde instance suite au boycott du 4 septembre.

La CGT Finances publiques 29 dénonce le fond. Toutes ces restructurations autoritairement décrétées et entérinées par un CTL devenu instance d'enregistrement sont synonymes de reculs intolérables en terme de conditions de travail et de missions de service public.

La direction locale, dans sa docilité habituelle, et dans son allégeance aux gouvernements successifs impose au département un maillage sans précédent, et ne compte probablement pas en rester là.

Prime de performance oblige !

**La CGT a voté NON à toutes ces propositions qui agressent sans limite la cohésion sociale et territoriale pourtant nécessaire au vivre ensemble indispensable dans un monde juste et apaisé.**

La CGT Finances publiques 29 dénonce la forme, méprisant totalement les Organisations syndicales et les agents en conséquence, la direction locale du Finistère a convoqué deux CTL en 2 mois...l'un mi juillet l'autre, le jour de rentrée scolaire...empêchant ainsi vos représentants de vous concerter dans de bonnes conditions et de préparer au mieux des ripostes pourtant indispensables. La direction locale, roublarde et incisive a ainsi dessiné une funeste année 2018 en évitant la réaction des agents.

La CGT FP 29 a malgré tout décidé de participer à cette seconde convocation pour mieux vous délivrer l'information...mais appelle tous les agents du Finistère à une réaction en proportion du mépris que la direction montre à leur égard.

### **1-Fusion des Trésoreries :**

Fusion de la Trésorerie de Pleyben avec celles de Châteaulin (6 communes), Carhaix-Plouguer (5 communes) et Quimper Municipale (une commune).

Encore une fois, force est de constater que la direction locale avait en amont, insidieusement mis en place les conditions de la fermeture de Pleyben (en n'y affectant aucun agent et en utilisant le malheureux fait divers de l'été 2016 pour déplacer la trésorerie à Chateaulin)

Ce CTL ne fait qu'entériner l'inévitable.

Fusion de la Trésorerie de Brest Banlieue avec la trésorerie de Brest Municipale (5 communes), Landerneau (3 communes), le SIP de Brest Elorn (la partie fiscale) et la Paierie Départementale (un ehpad)

Pour la CGT, cette fusion n'a d'autre intérêt que de justifier les suppressions d'emplois 2018 que la direction va imposer au Finistère .

La direction nous informe que le nom des Trésoreries sera revu, intéressant !

## **2- Ajustement de périmètre SPL au 1er janvier 2018**

Ces ajustements sont effectués pour coller au schéma intercommunal, pour information, 6 trésoreries n'ont pas d'Établissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) : Lannilis, Lanmeur, Daoulas, Rosporden, Brest Banlieue et Pleyben. La CGT 29 a raillé cette proposition qui n'est fondée que sur de l'artificiel...les limites géographiques des intercommunalités d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain et ne sont plus depuis longtemps celles d'hier.

En conséquence, il n'a jamais été écrit que le réseau de la DGFIP devait coller au schéma territorial des EPCI (qui évoluera de toute façon).

## **3-Transfert de la gestion des établissements publics de santé médicaux sociaux vers la Paierie Départementale au 1er janvier 2018.**

Initialement, il s'agit du transfert de 17 budget M22 vers une trésorerie devenue spécialisée : la paierie départementale. La direction a revu à la baisse le nombre de transferts, (12) constatant son incapacité à mettre en place cette décision dans un délai si court (1er janvier 2018).

Concernant le transfert d'emploi, c'est un peu flou, la direction, nous parle au départ d'un SAR (service au Réseau) dédié M22 avec 4 ou 5 agents puis finalement que d'un transfert de 2 emplois, donc 2 supers agents qui devront venir en aide aux collègues dans les postes, en plus de leur charge de travail...la CGT veillera et reviendra vers vous au sujet de ce point RH, O combien important. Ici, il est évident que la décision fut hâtive (cf intro)..et que les conséquences n'ont pas été mesurées.

## **Point 4 : Transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP** **Trésoreries concernées : Châteauneuf du Faou, Daoulas, Lannilis, Pont Croix, Landivisiau, Rosporden, Fouesnant, Plabennec.**

Ces huit trésoreries vont perdre la mission recouvrement.

La Direction entend poursuivre ces transferts, , selon elle, les moyens modernes de paiement, l'incitation au paiement dématérialisé et la mise en place du Centre de Prélèvements Services et du Pôle de recouvrement spécialisé génèrent des gains de productivité.

Fin 2016, les trésoreries ont perdu les procédures collectives, le CPS gère tous les contrats de mensualisation.

70 agents travaillent actuellement au recouvrement amiable.

L'activité de prise en charge comptable s'amoindrit, la Direction a par conséquent décidé de transférer la mission aux SIP.

Les anciennes trésoreries mixtes pourront se recentrer sur le budget des collectivités locales. Nous avons rappelé que le transfert des missions se faisaient sans le transfert des emplois correspondants, que ces transferts sanctionnaient le service public de proximité.

## **Point 5 : Mise en place d'un PELP ( Pôle d'évaluation des locaux professionnels ) et d'un PTGC ( Pôle de topographie et de gestion cadastrale )**

La Direction envisage de mettre en place au 01/01/2018 un PELP à Quimper, la Direction Générale n'autorisant pas dans un même département la création d'un PELP à deux branches. La conséquence est le transfert de deux postes de B à Quimper alors que le CDIF de Brest gère 60 % de l'activité économique.

Compte tenu des missions confiées au futur PELP : évaluation des locaux professionnels, contentieux et suivi de la révision foncière) nous avons condamné cette nouvelle organisation qui éloigne le traitement des déclarations du lieu de résidence des activités et qui conduit à des suppressions d'emplois à Brest.

Les missions du PTGC quant à elles sont variées et nombreuses : gestion de la documentation

cadastrale, confection du plan( remaniement) , maintenance et gestion informatisée, accueil du public, liaison avec les professionnels ...

Nous avons également dénoncé le déséquilibre actuel dans la répartition des postes de géomètres sur le département , 6 géomètres dans le Nord Finistère et 9 dans le Sud Finistère. La situation est la même pour les postes A.

Quant à la situation des postes de dessinateurs, nous la jugeons inquiétante.

Mme Brigand nous a informé de la création d 'un service départemental foncier ( SDIF) déjà implanté dans d 'autres directions.Il aura pour objet de concentrer en un seul lieu la taxe foncière et la contribution foncière des entreprises.

Il est également envisagé de créer une cellule foncière sur chaque SIP.

Ces cellules dépendront du SDIF.

### **Point 7 : Transfert de sièges de SPF ( Service de Publicité foncière).**

L 'objectif de la Direction Générale est de regrouper sur un service départemental l 'ensemble des SPF.

Le département du Finistère du fait de sa configuration géographique conserverait deux SPF. Nous avons évoqué la situation inquiétante du SPF de Morlaix et de la dégradation des conditions de travail des personnels.

La Direction envisage de soutenir le SPF de Morlaix en détachant des collègues de Brest, connaissant les missions du SPF.

La Direction souhaite engager une mutualisation des tâches et une harmonisation du travail avec les notaires.

Au 01/01/2018 le SPF de Morlaix, aura en charge les actes transmis par télé actes.

Le transfert vers Brest sera fait en prenant en compte les situations individuelles des personnels de Morlaix.

La Direction a indiqué que ce transfert se heurtait à une contrainte technique : un délai de publication identique pour les SPF.Nous avons interrogé la Direction sur la situation des agents. Les agents concernés par la fusion resteront sur leur résidence actuelle jusqu'à la date de fusion : 2019.

La fusion des bases FIDJI pose encore problème à ce jour.

### **Point 8 : Fusion des secteurs d 'assiette Douarnenez et Morlaix**

Des groupes de travail vont se réunir avec les personnels concernés.Les échanges vont se poursuivre dans le courant du mois de septembre.

Nous avons évoqué ces fusions dans le cadre de suppressions d 'emplois à venir.

La Direction a fait état de difficultés financières pour la réalisation de travaux d 'isolation phonique notamment.

La Direction recherche la meilleure organisation possible en envisageant de délester les appels téléphoniques vers des organisations dédiées.

Vos représentants en CTL :

***N'hésitez pas à nous contacter***

*Christian Farges-SIE Quimper*

*Pascale Guyomard-Equipe Départementale Remplacement*

*Sandrine Allain-Trésorerie CH Quimper*

*Jean Luc Capelle PCE Morlaix*

